



Mon employeur refuse de payer

Par **Hotesses**, le **25/11/2013** à **16:23**

Bonjour, je suis hotesse d'accueil à mi temps de 8 à 14h et la boite dans laquelle mon employeur m'a envoyé a detecté un cas de gale , du coup les locaux ont ete mis en quarantaine dans l'apres midi mais je n'etait pas là vu que je suis du matin . ils ont decidé de fermer l'apres midi meme et le lendemain aussi pour faire nettoyer les lieux . mon employeur ne pas prevenu et je me suis donc présenté a mon poste à 8h comme d'habitude. ce n'est qu'a 10h que j'ai ete mise au courant de la situation. J'ai demandé à mon employeur de me payer ma journée comme pour ma collegue de l'apres midid qui etait au courant et qui donc n'a pas eu a se deplacer mais aussi de me compter les deux heures en plus que j'ai passé sur place. Mon employeur refuse de me payer les deux heures en plus bien que ce soit de sa faute si je n'ai pas ete prevenue. que dois je faire?

Par **P.M.**, le **25/11/2013** à **18:07**

Bonjour,
Si l'employeur vous paie pendant la période de fermeture et qu'il vous indemnise éventuellement de votre transport, je ne vois pas à quel titre, vous pourriez exiger qu'il vous paie en plus les deux heures de présence...